N° DEL.2026-139

Mairie de CASTELginest

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 27
Absents : 6
Procurations : 6
Votants : 33

Convocation du Conseil Municipal en date du :
9 octobre 2026

Affichage en date du :
9 octobre 2026

Publication en date du :
22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés avant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises en application de la délibération n°2026-012 en date du 21 mars 2026 relative aux délégations reçues par M. le Maire du Conseil Municipal.

N°Acte	Intitulé de l'acte
DEC. 2026-205	Décision portant renouvellement de l'adhésion à l'association ARBRES ET PAYSAGES D'AUTAN pour 2026, pour un montant de 400 €
DEC. 2026-206	Décision portant attribution de la salle Mauvezin, le lundi 16 novembre 2026 à 16h30 à l'Agence SOGEM pour l'assemblée générale des copropriétaires de la résidence "LES JARDINS DE CASTEL" située au 29

	route de Pechbonnieu
DEC. 2026-207	Décision portant attribution de la salle n°2 de la MAISON DES ASSOCIATIONS au CLUB BUSINESS NORD TOULOUSAIN un mardi par mois pour la saison 2026-2027
DEC. 2026-208	Décision portant attribution de la salle polyvalente Joséphine BAKER le 1er novembre 2026 à l'association "LES AMIS DE DIAVOLINA"
DEC. 2026-209	Décision portant attribution de salles municipales à l'association "DOLCE VITA" pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-210	Décision portant attribution de la salle Anne-Marie TESTOU le mercredi de 8h30 à 12h00 à l'association "LES FEBULLES" pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-211	Décision portant attribution de salles municipales à l'association "HARMONIE DES GENÊTS" pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-212	Décision portant attribution de salles municipales à l'association "HISTOIRE DE COEUR" pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-213	Décision portant attribution de salles municipales à l'association du "COMITÉ DE SOUTIEN AU JUMELAGE" pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-214	Décision portant attribution du bureau Anne-Marie TESTOU le 2ème jeudi du mois de 20h00 à 23h00 ainsi que la salle MAUVEZIN le 9 février 2027 de 20h00 à 23h00 pour l'assemblée générale à l'association "NORD ENVIE" pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-215	Décision portant attribution de la salle Joséphine BAKER à l'association "PEPSE" le dimanche 22 novembre 2026
DEC. 2026-216	Décision portant attribution de la salle n°2 de la MAISON DES ASSOCIATIONS à l'association "RESA" les deux premiers mardis du mois, de 14h00 à 16h00 pour la saison 2026-2027
DEC. 2026-217	Décision portant attribution de la salle Joséphine BAKER à l'association du "SECOURS CATHOLIQUE" le dimanche 12 mars 2027.
DEC. 2026-218	Décision portant attribution de la salle Joséphine BAKER à l'association « LES VOLANTS DE CASTEL » le samedi 15 mai 2027.
DEC. 2026-219	Décision portant attribution de salles municipales à l'association "WAKABA" pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-220	Décision portant attribution de la salle Joséphine BAKER à l'association «AGIR POUR LES ANIMAUX » les dimanche 25 octobre 2026, 6 décembre 2026 et 22 mai 2027.
DEC. 2026-221	Décision portant attribution de salles municipales à l'association "ALLIANCE FRANCO ITALIENNE" pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-222	Décision portant attribution de la salle Anne-Marie TESTOU à l'association "LES ACCROS DU PINCEAU" le mercredi de 15h00 à 23h00 pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-223	Décision portant attribution du bureau Anne-Marie TESTOU à l'association "ARC-EN-CIEL, UN PONT VERS L'HARMONIE" le mercredi de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 20h00 à 23h00 pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-224	Décision portant attribution du bureau N°2 de MAUVEZIN à l'association "ARTC" les 16 et 23 octobre 2026 de 14h00 à 17h00.
DEC. 2026-225	Décision portant attribution de la salle n°2 de la MAISON DES ASSOCIATIONS à l'association "CAP CASTELGINEST" un mardi par mois pour la saison 2026-2027
DEC. 2026-226	Décision portant attribution de salles municipales à l'association "CASTEL'ACADÉMIE" pour la saison 2026-2027.

DEC. 2026-227	Décision portant attribution de salles municipales à l'association "CASTEL'CANTO" pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-228	Décision portant attribution de la salle Adrienne BOUEILH à l'association "CERAM" les lundi et samedi de 13h00 à 17h00 pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-229	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN et de la salle attenante à l'association "LES CHEVEUX D'ARGENT" les mardi et jeudi de 13h00 à 18h00 pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-230	Décision portant attribution de salles municipales à l'association "AÏKIDO" pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-231	Décision portant attribution de salles municipales à l'association "CASTELGINEST ATHLÉTISME CLUB" pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-232	Décision portant attribution de salles municipales à l'association "CLUB BASKET CASTELGINEST 31" pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-233	Décision portant attribution de salles municipales à l'association "BOXING CASTELGINEST" pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-234	Décision portant attribution de salles municipales à l'association "CAPITOLE VELO CLUB" pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-235	Décision portant attribution de salles municipales à l'association du "FJEP" pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-236	Décision portant attribution de salles municipales à l'association de la "GYMNASTIQUE VOLONTAIRE" pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-237	Décision portant attribution de salles municipales à l'association du "JUDO CLUB CASTELGINEST" pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-238	Décision portant attribution de salles municipales à l'association du "KARATÉ CLUB CASTELGINEST" pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-239	Décision portant attribution de salles municipales à l'association de la "MJC" pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-240	Décision portant attribution de salles municipales à l'association de la "RD2" pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-241	Décision portant attribution de salles municipales à l'association du "TAEKWONDO" pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-242	Décision portant attribution de salles municipales à l'association de la "COMPAGNIE UNE HISTOIRE" pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-243	Décision portant attribution de salles municipales à l'association "TEMPS DANSE" pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-244	Décision portant attribution de salles municipales à l'association "TENNIS DE TABLE" pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-245	Décision portant attribution de salles municipales à l'association "USC FOOTBALL" pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-246	Décision portant attribution de salles municipales à l'association "ECOLE DE PETANQUE BUFFEBIAU" pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-247	Décision portant attribution de salles municipales à l'association "EDUCNAUTE" pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-248	Décision portant attribution de salles municipales à l'association DONNEURS DE SANG pour la saison 2026-2027.
DEC. 2026-249	Décision portant signature d'un contrat de service pour la solution YPOLICE avec la société YPOK
DEC. 2026-250	Décision portant attribution de la salle Mauvezin à un particulier le week-end du 27 et 28 mars 2027
DEC. 2026-251	Décision portant acceptation de l'avenant n°1 de transfert de société titulaire de Ligne T à France Sécurité concernant le marché 26-MAPA-

	FCS-02 de fourniture de vêtements professionnels et d'EPI pour le lot 1 « Vêtements techniques professionnels » sans incidence financière
DEC. 2026-252	Décision portant acceptation de l'avenant n°1 de transfert de société titulaire de Ligne T à France Sécurité concernant le marché 26-MAPA-FCS-02 de fourniture de vêtements professionnels et d'EPI pour le lot 2 « Equipement de protection individuelle » sans incidence financière
DEC. 2026-253	Décision portant acceptation de l'avenant n°1 de transfert de société titulaire de Ligne T à France Sécurité concernant le marché 26-MAPA-FCS-02 de fourniture de vêtements professionnels et d'EPI pour le lot 3 «Vêtements professionnels » sans incidence financière
DEC. 2026-254	Décision portant attribution du Bureau TESTOU à l'Agence SAGIREC le lundi 14 décembre 2026 de 17h00 à 20h00 pour l'assemblée générale des copropriétaires de la résidence Le Clos des Vignes située 2 Rue des Vignes
DEC. 2026-255	Décision portant attribution de la salle Polyvalente Joséphine BAKER à un particulier le samedi 26 septembre 2026
DEC. 2026-256	Décision portant attribution du marché subséquent selon de la lettre de consultation n° LC 41/2026 de l'accord-cadre n°25-AC-TVX-12 pour le lot n°11 : Climatisation Ventilation Contrôlée, pour des travaux de rafraichissement des salles d'activités et du bureau de l'ALAE de l'école Léonard de Vinci, à la société SYSTHERMIC pour un montant de 14367,62 € HT
DEC. 2026-257	Décision portant attribution de la salle des fêtes à un particulier le samedi 24 octobre 2026
DEC. 2026-258	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN à un particulier le samedi 6 mars 2027
DEC. 2026-259	Décision portant sur le virement de crédits prévus initialement au chapitre 23 vers le chapitre 204 (fonds de concours du SDEHG) pour les dépenses de rénovation de l'éclairage du terrain multisport et de la piste d'athlétisme de Nauzemarelle pour un montant de 332 103 €
DEC. 2026-260	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière LA GRANGE pour [redacted] - Concession n°1003 - Concession Carré T1 n°147
DEC. 2026-261	Décision portant attribution du marché subséquent selon la lettre de consultation n° 08/2026 « Sortie scolaire à la ferme des 50 le 01/10/2026 » de l'accord-cadre n°26-AC-FCS-06 de transport pour le lot n°02 : Transport extrascolaire occasionnel pour un montant de 180,00 € HT
DEC. 2026-262	Décision portant renouvellement d'une concession dans le cimetière LA GRANGE pour [redacted] - Concession n°344 - Concession Carré T1 n°78
DEC. 2026-263	Décision portant renouvellement d'une concession dans le cimetière LA GRANGE pour [redacted] - Concession n°352 - Concession Carré T1 n°80
DEC. 2026-264	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN à un particulier le week-end des 6 et 7 février 2026
DEC. 2026-265	Décision portant signature d'une convention avec IFAC Établissement Midi-Pyrénées pour la formation BAFA approfondissement qualification surveillant de baignade pour un agent dans le cadre de la formation tout au long du parcours professionnel
DEC. 2026-266	Signature d'une convention tripartite de location de l'église Saint Étienne par l'Alliance franco-italienne pour la date du 10 octobre 2026 pour un concert

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la présentation du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

N° DEL.2026-140

Mairie de CASTELGINEST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 27
Absents : 6
Procurations : 6
Votants : 33

Convocation du Conseil Municipal en date du :
9 octobre 2026

Affichage en date du :
9 octobre 2026

Publication en date du :
22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Ève

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Ève
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Rétrocession d'une concession située au Cimetière La Grange à la commune

[redacted], acquéresse, conjointement avec [redacted], [redacted], d'une concession de type tombe dans le cimetière communal La Grange, le 10 octobre 2012, est aujourd'hui décédée et inhumée dans le cimetière de Cornebarrieu Village.

[redacted] proposent de rétrocéder à la commune la concession initialement acquise.

Celle-ci se trouvant donc vide de toute sépulture, [redacted] déclarent vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour à la commune, afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 137,38 €.

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté du Maire n° ARR.2023-ADM-015 du 11 janvier 2023 portant réglementation de la police du cimetière ;

Considérant la demande de rétrocession présentée par [redacted], habitant au [redacted], concernant la concession funéraire perpétuelle au montant réglé de 240,00 € (titre de concession n°409 en date du 10 octobre 2012), enregistrée par la commune le 30 avril 2026 ;

ouï l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la rétrocession de la concession funéraire située au cimetière La Grange Carré T1 Emplacement n°44 à la commune au prix de **137,38 €** ;

- **AUTORISE** l'établissement de l'acte de rétrocession ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,

G. CARNEIRO

Maire de Castelginest

N° DEL.2026-141

Mairie de CASTELGINEST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 27
Absents : 6
Procurations : 6
Votants : 33

Convocation du Conseil Municipal en date du : 9 octobre 2026

Affichage en date du : 9 octobre 2026

Publication en date du : 22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Ève

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Ève
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Rétrocession d'une concession située au Cimetière La Grange à la commune

[redacted], acquéreur d'une concession de type caveau dans le cimetière communal La Grange le 02 novembre 2020, propose de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, [redacted] déclare vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour, à la commune, afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de **344,45 euros**.

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté du Maire n° ARR.2023-ADM-015 du 11 janvier 2023 portant réglementation de la police du cimetière ;

Considérant la demande de rétrocession présentée par [redacted], habitant au 22 chemin de Buffebiau sur la commune, concernant la concession funéraire

perpétuelle d'une superficie de 5,80 m² au montant réglé de 550,00 euros (titre de concession n°802 en date du 02 novembre 2020), enregistrée par la commune le 19 août 2026 ;

ouï l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la rétrocession de la concession funéraire située au cimetière La Grange carré C3 emplacement n°7 à la commune au prix de **344,45 euros** ;

- **AUTORISE** l'établissement de l'acte de rétrocession ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,

G. CARNEIRO

Maire de Castelginest

N° DEL.2026-142

Mairie de CASTELGINEST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 27
Absents : 6
Procurations : 6
Votants : 33

Convocation du Conseil Municipal en date du : 9 octobre 2026

Affichage en date du : 9 octobre 2026

Publication en date du : 22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Ève

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Ève
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Rétrocession d'une concession située au Cimetière La Grange à la commune

[redacted], acquéresse d'une concession de type tombe dans le cimetière communal La Grange le 18 mars 2021, propose de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, [redacted] déclare vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour, à la commune, afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de **219,60 euros**.

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté du Maire n° ARR.2023-ADM-015 du 11 janvier 2023 portant réglementation de la police du cimetière ;

Considérant la demande de rétrocession présentée par [redacted], habitant au [redacted] concernant la concession funéraire d'une durée de 50 ans d'une superficie de 3,00m² au montant réglé de 366,00 euros (titre de concession n°817 en date du 18 mars 2021), enregistrée par la commune le 14 septembre 2026 ;

ouï l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la rétrocession de la concession funéraire située au cimetière La Grange carré C3 emplacement 25 à la commune au prix de **219,60 euros** ;

- **AUTORISE** l'établissement de l'acte de rétrocession ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,

G. CARNEIRO

Maire de Castelginest

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_143-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-143

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : *33*
Présents : *27*
Absents : *6*
Procurations : *6*
Votants : *33*

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
9 octobre 2026

Affichage en date du :
9 octobre 2026

Publication en date du :
22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Jardins familiaux : adoption du nouveau règlement intérieur

Créés dès 2009, les jardins familiaux permettent aux castelginestois qui n'en ont pas la possibilité de cultiver leur propre potager. Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le nouveau règlement intérieur des jardins familiaux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme PERRET,

Vu le projet de règlement intérieur des jardins familiaux,

et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le règlement intérieur des jardins familiaux tel qu'annexé à la présente délibération ;

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_143-DE
Reçu le 22/10/2026

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_144-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-144

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : *33*
Présents : *27*
Absents : *6*
Procurations : *6*
Votants : *33*

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
9 octobre 2026

Affichage en date du :
9 octobre 2026

Publication en date du :
22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Portage des repas à domicile : adoption du nouveau règlement intérieur

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le nouveau règlement intérieur du portage des repas à domicile.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de règlement intérieur du portage des repas à domicile,

Ouï l'exposé de Mme Landes et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le règlement intérieur du portage des repas à domicile tel qu'annexé à la présente délibération ;

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_144-DE
Reçu le 22/10/2026

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_145-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-145

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : *33*
Présents : *27*
Absents : *6*
Procurations : *6*
Votants : *33*

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
9 octobre 2026

Affichage en date du :
9 octobre 2026

Publication en date du :
22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Approbation du recours au bénévolat

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) est un diplôme qui permet d'exercer la fonction d'animateur dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs (accueil de loisirs, colonie de vacances…).

Il permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

Lorsque le stage pratique BAFA de 14 jours n'est pas rémunéré, il est accompli sous le statut de bénévole. A ce titre, une convention de bénévolat est conclue entre l'autorité territoriale et le stagiaire BAFA bénévole.

Il en est de même pour les formations BAFD ou encore pour certains stages de la mission locale d'insertion.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, après avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 18 septembre 2026, d'approuver la convention permettant au stagiaire BAFA d'effectuer son stage pratique de 14 jours dans la collectivité en tant que bénévole, au stagiaire BAFD ou stagiaire en provenance de la mission locale insertion et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 18 septembre 2026

ouï l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le recours au bénévolat au sein de la collectivité ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

Résultats du vote
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_146-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-146

Mairie de CASTELGINEST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 27
Absents : 6
Procurations : 6
Votants : 33

Convocation du Conseil Municipal en date du :
9 octobre 2026

Affichage en date du :
9 octobre 2026

Publication en date du :
22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Autorisation spéciale d'absence : entrée en vigueur du décret n°2026-604 du 6 juillet 2026

Le décret n°2026-604 du 6 juillet 2026 relatif aux autorisations spéciales d'absence et aux aménagements horaires liés à la parentalité et à certains évènements familiaux dans la fonction publique et la magistrature concerne l'ensemble des agents des 3 fonctions publiques. Il s'agit du décret d'application des articles L622-1 et L622-2 du Code Général de la Fonction Publique ainsi que de la loi de transformation d'août 2019.

Dans une décision du 10 décembre 2025, le Conseil d'État avait enjoint le Gouvernement, de publier avant le 10 juin 2026 un décret, listant les autorisations spéciales d'absence (ASA) liées à la parentalité et à certaines situations familiales.

Il prévoit :

- des ASA de droit, que l'employeur ne peut refuser ;
- des ASA dont les agents pourront bénéficier sous réserve des nécessités de service sur autorisation de leur employeur ;
- des aménagements horaires qui permettent de s'absenter temporairement du service sous réserve de l'autorisation de l'employeur et d'une récupération ultérieure.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ces autorisations spéciales d'absence et de définir les modalités d'utilisation :

Il est précisé que ces autorisations d'absence sont à prendre au moment de l'événement et ne peuvent être reportées ultérieurement.

Une autorisation d'absence ne peut donc être octroyée durant un congé annuel (ou maladie), ni par conséquent en interrompre le déroulement.
Les autorisations d'absence peuvent être accordées aux agents titulaires, stagiaires, contractuels, auxiliaires sur justification de l'événement.

Le jour de l'événement est inclus dans le temps d'absence.
Les jours accordés sont considérés comme étant des jours ouvrables et consécutifs.
Les autorisations spéciales d'absence doivent être prises au moment de l'événement et ne peuvent être reportées. Lorsque l'événement intervient au cours d'une période de congés annuels, de repos compensateur, de jours ou ARTT, les congés ne sont pas interrompus et remplacés par une autorisation spéciale d'absence. Elles ne seront également pas reportées.
De la même manière, un agent en congé maladie ne peut pas demander le report de ses jours d'ASA ;
Les autorisations d'absence peuvent être accordées aux agents titulaires, stagiaires, contractuels, auxiliaires sur justification de l'événement.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2026-604 du 6 juillet 2026 relatif aux autorisations spéciales d'absence et aux aménagements horaires liés à la parentalité et à certains évènements familiaux dans la fonction publique et la magistrature concerne l'ensemble des agents des 3 fonctions publiques ;
Vu la délibération n°2024-196 en date du 4 décembre 2026 relative aux Autorisations Spéciales d'Absences (A.S.A.) ;

Oui l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **ABROGE** la délibération n°2024-196 en date du 4 décembre 2026 relative aux Autorisations Spéciales d'Absences (A.S.A.) ;

- **DECIDE** que sous réserve des nécessités de service, les agents peuvent bénéficier, au titre de l'année civile, des autorisations spéciales d'absence suivant les tableaux ci-annexés, à compter du 1er janvier 2027 ;

- **APPROUVE** les modalités de fonctionnement et d'utilisation des Autorisation Spéciales d'Absence de la part des agents ;

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_146-DE
Reçu le 22/10/2026

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

Résultats du vote
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_147-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-147

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : *33*
Présents : *27*
Absents : *6*
Procurations : *6*
Votants : *33*

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
9 octobre 2026

Affichage en date du :
9 octobre 2026

Publication en date du :
22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Social et pouvoir d'achat des agents : Remise d'un colis gastronomique et attribution de chèques cadeaux aux agents pour l'année 2026

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial du 18 septembre 2026, de remettre un colis gastronomique aux agents.
Pour les aider à maintenir leur pouvoir d'achat, il est aussi proposé, cette année encore, de leur attribuer un chèque cadeau au titre de l'action sociale 2026.

Seront bénéficiaires de ces colis gastronomiques et chèques cadeaux :

- Les agents titulaires ou stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ;
- Les agents contractuels ainsi que les vacataires.

Pour que les agents puissent bénéficier du colis gastronomique et des chèques cadeaux, ils devront être en activité au 01 novembre 2026.

Il est proposé d'exclure de cette attribution les agents en disponibilité d'office, en congé longue maladie, en congé longue durée ou en maladie ordinaire demi-traitement.

La proposition retenue par les membres du Comité Social Territorial du 18 septembre 2026 est la suivante :
Prise en compte de l'ancienneté : Ancienneté inférieure à 1 an
- Les agents titulaires ou stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ;
- Les agents contractuels.
Montant du chèque cadeau : 50 €

Prise en compte de l'ancienneté : Ancienneté supérieure à 1 an
- Les agents titulaires ou stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ;
- Les agents contractuels.
Montant du chèque cadeau : 85 €

Prise en compte de l'ancienneté : Ancienneté inférieure à 1 an
- Apprentis et vacataires.
Montant du chèque cadeau : 20 €

Prise en compte de l'ancienneté : Ancienneté supérieure à 1 an
- Apprentis et vacataires.
Montant du chèque cadeau : 30 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 18 septembre 2026 ;

et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'octroi d'un colis gastronomique et de chèques cadeaux aux agents de la commune selon les modalités fixées ci-dessus ;

- **INDIQUE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

Résultats du vote
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_148-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-148

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : *33*
Présents : *27*
Absents : *6*
Procurations : *6*
Votants : *33*

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
9 octobre 2026

Affichage en date du :
9 octobre 2026

Publication en date du :
22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Recensement de la population 2027 : création de 3 postes de vacataires

L'article 1er du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public définit les vacataires comme des agents engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés.

Le vacataire n'est pas un contractuel de droit public mais une personne recrutée pour exercer un acte qui doit être déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte.

Ainsi, trois conditions caractérisent cette notion :
- la spécificité dans l'exécution de l'acte : l'agent est engagé pour une mission précise, pour un acte déterminé ;

- la discontinuité dans le temps : les missions concernées correspondent à un besoin ponctuel de la collectivité. Le besoin pour lequel est recruté le vacataire ne doit pas correspondre à un emploi permanent ;
- la rémunération est liée à l'acte pour lequel l'agent a été recruté. Cette rémunération est déterminée par délibération.

Il est rappelé que les opérations de recensement général de la population débuteront en janvier 2027, en partenariat avec les services de l'I. N. S. E. E.

Afin de mener à bien cette opération, il est proposé au Conseil Municipal de créer 3 postes de vacataires pour la période du recensement et d'en fixer la rémunération. Par ailleurs, il convient d'accorder une indemnité aux deux coordonnateurs communaux chargés de superviser le recensement de la population.

Rémunération forfaitaire	:	500 € brut
Par formulaire « feuille de logement »	:	4 € brut
Formation	:	80 € brut
Tournée de reconnaissance	:	140 € brut
Frais de déplacement	:	150 € brut

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1er ;

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public ;

ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de créer 3 postes de vacataires pour assurer le recensement de la population se déroulant en 2027 ;

- **FIXE** la rémunération des agents recenseurs comme indiquée ci-dessus ;

- **FIXE** l'indemnité des coordonnateurs communaux à 200 € brut chacun ;

- **PRECISE** également qu'un agent supplémentaire pourra participer aux formations afin de pouvoir assurer le remplacement d'agent défaillant ;

- INDIQUE que la rémunération forfaitaire, la tournée de reconnaissance ainsi que les frais de déplacement seront proratisés en fonction du temps passé si un agent arrête sa mission avant son terme ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Résultats du vote
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_149-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-149

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : *33*
Présents : *27*
Absents : *6*
Procurations : *6*
Votants : *33*

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
9 octobre 2026

Affichage en date du :
9 octobre 2026

Publication en date du :
22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Création d'emplois contractuels au titre de l'article 332-8 du Code Général de la Fonction Publique

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant, conformément à l'article 313-1 du Code Général de la Fonction Publique. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour occuper un emploi permanent de catégorie A, B et C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

A compter du 01 janvier 2027 et pour une durée de 3 ans renouvelable une fois pour la même durée, les postes contractuels permanents à créer sont les suivants :

- 4 postes d'adjoint administratif à temps complet
- 5 postes d'adjoints techniques à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à 20h00
- 5 postes d'adjoints d'animation à temps complet

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L331-1 et L 332-8,

Oui l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- APPROUVE la création du poste contractuel permanent énuméré ci-dessus à compter du 1er janvier 2027 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois pour la même durée ;

- INDIQUE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Résultats du vote
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_150-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-150

Mairie de CASTELGINEST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 27
Absents : 6
Procurations : 6
Votants : 33

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
9 octobre 2026

Affichage en date du :
9 octobre 2026

Publication en date du :
22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Modification du tableau des effectifs

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs et pour tenir compte des besoins de l'école municipale de musique Claude Nougaro, il est demandé au Conseil Municipal de créer à compter du 01 janvier 2027 :
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à raison de 7h00 hebdomadaires

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L331-1 et L 332-8,

Oui l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs telle que décrite ci-dessus ;

- INDIQUE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

Résultats du vote
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_151-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-151

Mairie de CASTELGINEST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 27
Absents : 6
Procurations : 6
Votants : 33

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
9 octobre 2026

Affichage en date du :
9 octobre 2026

Publication en date du :
22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Création d'emplois non-permanents pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activité (article L.332-23-2° du CGFP) et à des accroissements temporaires d'activité (article L.332-23-1° du CGFP)

Il est exposé qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de créer les emplois non-permanents (Contrat de 6 mois maximum sur une période de 12 mois consécutifs), pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activité (article L.332-23-2° du CGFP), suivants :

Nbre d'ETP	Cadre d'emplois	Fonctions	Service	Temps de travail
2	Professeur d'enseignement Artistique territorial	Professeur d'enseignement de l'Ecole municipale de musique	Ecole Municipale de Musique	TC
8	Assistant d'enseignement Artistique territorial	Assistant d'enseignement de l'Ecole municipale de musique		TC
25	Adjoint technique territorial	Agents en charge de l'entretien des locaux	Enfance Jeunesse	TC
33	Adjoint territorial d'animation	Agents en charge de la surveillance et de l'encadrement des enfants		TC
2	Educateur Territorial de Jeunes enfants	Agents en charge de l'encadrement des jeunes enfants	Centre Petite Enfance	TC
3	Auxiliaire de puériculture territorial	Agents en charge de l'encadrement des jeunes enfants		TC
10	Adjoint technique territorial	Agents en charge de l'entretien des locaux		TC
6	Adjoint administratif territorial	Agents en charge de mission au sein des services administratifs	Services administratifs	TC
3	Adjoint administratif territorial	Agent de surveillance de la voie publique	Police Municipale	TC
3	Adjoint technique territorial	Agents en charge de mission au sein des services techniques	Services Techniques	TC
8	Adjoint territorial d'animation	Agent d'animation	Enfance Jeunesse	TC
8	Adjoint technique territorial	Agent technique	Services Techniques	TC
4	Adjoint administratif territorial	Agent Administratif	Services administratifs	TC
6	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien bâtiment	Enfance Jeunesse	TC

Il est également proposé au Conseil Municipal de créer les emplois non permanents (Contrat de 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs), pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité (article L.332-23-1° du CGFP), suivants :

Nbre d'ETP	Cadre d'emplois	Fonctions	Service	Temps de travail
2	Professeur territorial d'enseignement Artistique	Professeur de l'Ecole municipale de musique	Ecole Municipale de Musique	TC
8	Assistant d'enseignement Artistique territorial	Assistants d'enseignement de l'Ecole municipale de musique		TC
25	Adjoint technique territorial	Agents en charge de l'entretien des locaux	Enfance Jeunesse	TC
33	Adjoint territorial d'animation	Agents en charge de la surveillance et de l'encadrement des enfants		TC
2	Educateur Territorial de Jeunes enfants	Agents en charge de l'encadrement des jeunes enfants	Centre Petite Enfance	TC
3	Auxiliaire de puériculture territorial	Agents en charge de l'encadrement des jeunes enfants	Centre Petite Enfance	TC
10	Adjoint technique territorial	Agents en charge de l'entretien des locaux	Centre Petite Enfance	TC
6	Adjoint administratif territorial	Agents en charge de mission au sein des services administratifs	Services administratifs	TC
3	Adjoint administratif territorial	Agent de surveillance de la voie publique	Police Municipale	TC
3	Adjoint technique territorial	Agents en charge de mission au sein des services techniques	Services Techniques	TC

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-23 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_151-DE
Reçu le 22/10/2026

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins liés aux accroissements saisonniers d'activité et aux accroissements temporaires d'activité, pour répondre aux besoins des services municipaux ;

Oui l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création des emplois non permanant mentionnées ci-dessus ;

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

Résultats du vote
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_152-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-152

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : *33*
Présents : *27*
Absents : *6*
Procurations : *6*
Votants : *33*

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
9 octobre 2026

Affichage en date du :
9 octobre 2026

Publication en date du :
22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Autorisations de programme pour le Plan Pluriannuel d'Investissement : actualisation

Par délibération n°2026-090 en date du 25 avril 2026, le Conseil Municipal a approuvé le nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement pour la période 2023-2027.
Il est proposé au Conseil Municipal de le modifier en augmentant les crédits de paiement 2026 sans modification de l'équilibre de l'Autorisation de Paiement afin tenir compte du rythme des paiements.
Les modifications apparaissent sur le document joint à la présente note de synthèse.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2026-090 du 25 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le Plan Pluriannuel d'Investissement pour la période 2023-2027 ;

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_152-DE
Reçu le 22/10/2026

Vu le Plan Pluriannuel d'Investissement joint ;

Ouï l'exposé de M. PELLETIER et après en avoir délibéré :

- **ABROGE** la délibération n°2026-090 du 25 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le Plan Pluriannuel d'Investissement pour la période 2023-2027 ;

- **APPROUVE** l'actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement de la commune tel que présenté en annexe de la présente délibération ;

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026 de la commune ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

Résultats du vote
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_153-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-153

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : *33*
Présents : *27*
Absents : *6*
Procurations : *6*
Votants : *33*

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
9 octobre 2026

Affichage en date du :
9 octobre 2026

Publication en date du :
22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Convention de reversement partiel de Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) avec Toulouse Métropole instaurée sur le territoire de la commune de Castelginest – secteur habitat

Afin de permettre à la commune d'encaisser le montant de la Taxe d'Aménagement Majorée sur le secteur « habitat », il est nécessaire de signer une convention de reversement partiel de Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) instaurée sur le territoire de la commune de Castelginest secteur Habitat. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec Toulouse Métropole.

Le Conseil Municipal,

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_153-DE
Reçu le 22/10/2026

Vu la convention de reversement partiel de Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) avec Toulouse Métropole instaurée sur le territoire de la commune de Castelginest – secteur habitat ;

Ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de reversement partiel de Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) avec Toulouse Métropole instaurée sur le territoire de la commune de Castelginest – secteur habitat ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

Résultats du vote
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_154-DE
Reçu le 23/10/2026

N° DEL.2026-154

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : *33*
Présents : *27*
Absents : *6*
Procurations : *6*
Votants : *33*

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
9 octobre 2026

Affichage en date du :
9 octobre 2026

Publication en date du :
23 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football au titre du dispositif du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la construction des vestiaires au complexe de Nauzemarelle

Afin d'accompagner la pratique sportive des membres des différentes associations utilisant le complexe sportif de Nauzemarelle, la Municipalité a décidé de construire de nouveaux vestiaires à proximité du club house de tennis.

Il est proposé au Conseil Municipal de demander une subvention à la Fédération Française de Football dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la construction de vestiaires au complexe sportif de Nauzemarelle.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 700 000 € HT pour les travaux de construction, la maîtrise d'œuvre et les études.

Le financement de l'opération est décomposé ainsi :

FINANCEMENT DE L'OPERATION	RECETTES
DETR 2027	300 000.00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	150 000.00 €
FFF – Dispositif FAFA	50 000.00 €
AUTOFINANCEMENT	200 000.00 €
TOTAL HT	**700 000.00 €**

Ouï l'exposé de M. PELLETIER et après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition de travaux de construction ci-dessus énoncée ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la Fédération Française de Football au titre du dispositif du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA**)** pour ces travaux ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

Résultats du vote
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_155-DE
Reçu le 23/10/2026

N° DEL.2026-155

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : *33*
Présents : *27*
Absents : *6*
Procurations : *6*
Votants : *33*

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
9 octobre 2026

Affichage en date du :
9 octobre 2026

Publication en date du :
23 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2027 ou du DSIL pour la construction de nouveaux vestiaires à Nauzemarelle

Afin d'accompagner la pratique sportive des membres des différentes associations utilisant le complexe sportif de Nauzemarelle, la Municipalité a décidé de construire de nouveaux vestiaires à proximité du club house de tennis.

Il est proposé au Conseil Municipal de demander une subvention au titre de la D.E.T.R. 2027 ou du DSIL pour la création de ces nouveaux locaux.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 700 000 € HT pour les travaux de construction, la maîtrise d'œuvre et les études.

Le financement de l'opération est décomposé ainsi :

FINANCEMENT DE L'OPERATION	RECETTES
DETR 2027	300 000.00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	150 000.00 €
FFF – Dispositif FAFA	50 000.00 €
AUTOFINANCEMENT	200 000.00 €
TOTAL HT	**700 000.00 €**

Ouï l'exposé de M. PELLETIER et après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition de travaux de construction ci-dessus énoncée ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les services de l'État au titre de la D.E.T.R. 2027 pour cette acquisition et ces travaux ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les services de l'État au titre du D.S.I.L. 2027 pour cette acquisition et ces travaux si le dossier au titre de la DETR n'était pas retenu ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Résultats du vote
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_156-DE
Reçu le 23/10/2026

N° DEL.2026-156

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : *33*
Présents : *27*
Absents : *6*
Procurations : *6*
Votants : *33*

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
9 octobre 2026

Affichage en date du :
9 octobre 2026

Publication en date du :
23 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la construction de nouveaux vestiaires à Nauzemarelle

Afin d'accompagner la pratique sportive des membres des différentes associations utilisant le complexe sportif de Nauzemarelle, la Municipalité a décidé de construire de nouveaux vestiaires à proximité du club house de tennis.

Il est proposé au Conseil Municipal de demander une subvention auprès du Conseil Départemental pour la création de ces nouveaux locaux.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 700 000 € HT pour les travaux de construction, la maîtrise d'œuvre et les études.

Le financement de l'opération est décomposé ainsi :

FINANCEMENT DE L'OPERATION	RECETTES
DETR 2027	300 000.00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	150 000.00 €
FFF – Dispositif FAFA	50 000.00 €
AUTOFINANCEMENT	200 000.00 €
TOTAL HT	**700 000.00 €**

Ouï l'exposé de M. PELLETIER et après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition de travaux de construction ci-dessus énoncée ;

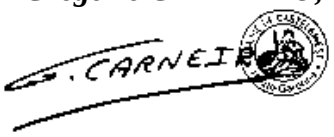
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour la création de ces nouveaux locaux ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

Résultats du vote
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_157-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-157

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : *33*
Présents : *27*
Absents : *6*
Procurations : *6*
Votants : *33*

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
9 octobre 2026

Affichage en date du :
9 octobre 2026

Publication en date du :
22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations familiales pour le rafraîchissement des locaux accueillant des enfants durant les temps péri et extra scolaire

La commune s'est engagée depuis 2016 dans l'amélioration des conditions d'accueil des jeunes castelginestois au sein de ses établissements scolaires, péri et extrascolaires. Afin de poursuivre cet engagement, la commune souhaite équiper de nouveaux locaux accueillant des enfants de rafraîchisseurs. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour installer ces nouveaux équipements.

Ouï l'exposé de M. PELLETIER et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition d'installation d'équipement indiquée ci-dessus énoncée ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Caisse d'Allocations Familiales pour ces équipements ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

Résultats du vote
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_158-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-158

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : *33*
Présents : *27*
Absents : *6*
Procurations : *6*
Votants : *33*

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
9 octobre 2026

Affichage en date du :
9 octobre 2026

Publication en date du :
22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Concession de service public relative à la gestion du cinéma municipal « Le Castélia » : présentation du rapport d'activité 2025

La gestion du cinéma municipal « Le Castélia » est assurée dans le cadre d'une concession de service public. En application du Code Général des Collectivités Territoriales, la société concessionnaire doit fournir chaque année à la Collectivité un compte-rendu financier et technique afin de lui permettre d'assurer un contrôle régulier de l'activité.
Ce rapport a été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 8 juillet 2026 et a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport d'activité 2025 relatif à la gestion du cinéma municipal « Le Castélia » ;

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_158-DE
Reçu le 22/10/2026

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 8 juillet 2026 ;

ouï l'exposé de Mme URSULE :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2025 du concessionnaire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_159-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-159

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : *33*
Présents : *27*
Absents : *6*
Procurations : *6*
Votants : *33*

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
9 octobre 2026

Affichage en date du :
9 octobre 2026

Publication en date du :
22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Cinéma municipal « Le Castélia » : attribution d'une subvention

Les dispositions de l'article L. 2251-4 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent aux collectivités d'accorder des subventions aux établissements de spectacles cinématographiques lorsque ces derniers réalisent moins de 7 500 entrées hebdomadaires ou ont fait l'objet d'un classement dit « art et essai ».

Le cinéma municipal "Le Castélia" remplit ces deux conditions. Conformément au contrat de concession de service public signé avec la société VEO CINEMA, la commune s'est engagée à verser une subvention en fonction de la fréquentation comme suit :

- Si la fréquentation annuelle est strictement inférieure à 25 000 spectateurs, la ville de Castelginest versera une subvention de 33 750 €,

- Si la fréquentation annuelle est comprise entre 25 000 et 27 499 spectateurs, la ville de Castelginest versera une subvention de 25 000 €,
- Si la fréquentation annuelle est comprise entre 27 500 et 29 999 spectateurs, la ville de Castelginest versera une subvention de 20 000 €,
- Si la fréquentation annuelle est comprise entre 30 000 et 32 499 spectateurs, la ville de Castelginest versera une subvention de 17 000 €,
- Si la fréquentation annuelle est comprise entre 32 500 et 34 999 spectateurs, la ville de Castelginest versera une subvention de 12 000 €,
- Si la fréquentation annuelle est comprise entre 35 000 et 37 499 spectateurs, la ville de Castelginest versera une subvention de 9 000 €,
- Si la fréquentation annuelle est comprise entre 37 500 et 39 999 spectateurs, la ville de Castelginest versera une subvention de 4 000 €,
- A partir de 40 000 spectateurs payants annuels, aucune subvention.

Conformément au rapport d'activité remis par la société VEO CINEMA, le nombre d'entrée au titre de l'année 2025 s'élève à 19 584, soit une fréquentation inférieure à 25 000 entrées.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 33 750 € à la société VEO CINEMA.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme URSULE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2251-4,

et après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** le versement d'une subvention d'un montant de 33 750 € à la société VEO CINEMAS conformément aux termes du contrat de concession de service public en cours d'exécution avec ladite société ;

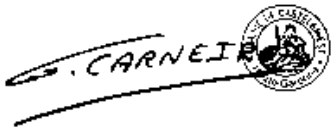
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_160-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-160

Mairie de CASTELGINEST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 27
Absents : 6
Procurations : 6
Votants : 33

Convocation du Conseil Municipal en date du :
9 octobre 2026

Affichage en date du :
9 octobre 2026

Publication en date du :
22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Concession de service public relative à la gestion de la fourrière automobile : présentation du rapport d'activité 2025

La gestion de la fourrière automobile est assurée dans le cadre d'une concession de service public. En application du Code Général des Collectivités Territoriales, la société concessionnaire doit fournir chaque année à la Collectivité un compte-rendu financier et technique afin de lui permettre d'assurer un contrôle régulier de l'activité.
Ce rapport a été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 8 juillet 2026 et a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport.

Le Conseil Municipal,

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_160-DE
Reçu le 22/10/2026

Vu le rapport d'activité 2025 relatif à la gestion de la fourrière automobile ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 8 juillet 2026 ;

ouï l'exposé de Mme URSULE :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2025 du concessionnaire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_161-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-161

Mairie de CASTELGINEST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 27
Absents : 6
Procurations : 6
Votants : 33

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
9 octobre 2026

Affichage en date du :
9 octobre 2026

Publication en date du :
22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Concession de service public relative à la mise à disposition, l'installation, l'exploitation, la maintenance, l'entretien et l'assurance de mobiliers urbains à des fins d'information des usagers et de publicité : présentation du rapport d'activité 2025

La mise à disposition, l'installation, l'exploitation, la maintenance, l'entretien et l'assurance de mobiliers urbains à des fins d'information des usagers et de publicité est assurée dans le cadre d'une concession de service public. En application du Code Général des Collectivités Territoriales, la société concessionnaire doit fournir chaque année à la

Collectivité un compte-rendu financier et technique afin de lui permettre d'assurer un contrôle régulier de l'activité.
Ce rapport, élaboré par la société ATTRIA, a été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 8 juillet 2026 et a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_161-DE
Reçu le 22/10/2026

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport d'activité 2025 relatif à la mise à disposition, l'installation, l'exploitation, la maintenance, l'entretien et l'assurance de mobiliers urbains à des fins d'information des usagers et de publicité ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 8 juillet 2026 ;

ouï l'exposé de M. le Maire :

- PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2025 du concessionnaire ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_162-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-162

Mairie de CASTELGINEST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 27
Absents : 6
Procurations : 6
Votants : 33

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
9 octobre 2026

Affichage en date du :
9 octobre 2026

Publication en date du :
22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Concession de service public pour la mise à disposition, installation, exploitation, maintenance, entretien et assurance d'une signalétique commerciale et industrielle : présentation du rapport d'activité 2025

La mise à disposition, l'installation, l'exploitation, la maintenance, l'entretien et l'assurance de la signalétique commerciale est industrielle est assurée dans le cadre d'une concession de service public. En application du Code Général des Collectivités Territoriales, la société concessionnaire doit fournir chaque année à la Collectivité un compte-rendu financier et technique afin de lui permettre d'assurer un contrôle régulier de l'activité.

Ce rapport, élaboré par la société ASC, a été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 8 juillet 2026 et a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_162-DE
Reçu le 22/10/2026

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport d'activité 2025 relatif à la mise à disposition, l'installation, l'exploitation, la maintenance, l'entretien et l'assurance de la signalétique commerciale est industrielle ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 8 juillet 2026 ;

ouï l'exposé de Mme URSULE :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2025 du concessionnaire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_163-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-163

Mairie de CASTELGINEST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : *33*
Présents : *27*
Absents : *6*
Procurations : *6*
Votants : *33*

Convocation du Conseil Municipal en date du :
9 octobre 2026

Affichage en date du :
9 octobre 2026

Publication en date du :
22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Commission consultative des services publics locaux : Présentation du rapport annuel

Les travaux de la commission consultative des services publics locaux donnent lieu chaque année à l'élaboration d'un rapport de synthèse qui est communiqué aux membres de l'assemblée délibérante de la collectivité. Ce rapport fait l'objet d'un débat sans vote.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport annuel de la commission consultative des services publics locaux ;

ouï l'exposé de Mme URSULE :

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_163-DE
Reçu le 22/10/2026

- PREND ACTE de la présentation du rapport annuel de la commission consultative des services publics locaux ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026
Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_164-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-164

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : *33*
Présents : *27*
Absents : *6*
Procurations : *6*
Votants : *33*

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
9 octobre 2026

Affichage en date du :
9 octobre 2026

Publication en date du :
22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Dérogation au travail du dimanche pour les commerces de détails : avis de la commune

L'article L3132-26 du code du travail, issu de la loi du 8 août 2016 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron », dispose que :
« Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de

coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. »

Depuis l'entrée en vigueur de cette législation en 2016, Toulouse Métropole s'appuie sur la concertation organisée dans le cadre du Conseil Départemental du Commerce (CDC) qui, depuis une vingtaine d'années, est parvenue en Haute-Garonne à harmoniser les positions des maires et des organisations patronales et syndicales sur les ouvertures des commerces les dimanches et jours fériés. Cette concertation est lisible pour le consommateur, efficace commercialement et permet de soutenir les commerçants indépendants et de proximité, qui ne profitent de ces ouvertures que si toute la profession applique la même règle.

Cette année, un consensus se dégage au sein du Conseil Départemental du Commerce sur le principe de 7 dimanches d'ouverture en 2027 :

- Le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver,
- Le premier dimanche suivant le début des soldes d'été,
- Le 5 septembre,
- Le 28 novembre,
- Le 5 décembre,
- Le 12 décembre,
- Le 19 décembre 2027.

Toutefois, l'article L 3132-26 du Code du travail prévoit, pour les commerces de détail alimentaires dont la surface de vente est supérieure à 400 m², que lorsque des jours fériés légaux sont travaillés (à l'exception du 1er mai), ils sont déduits par l'établissement des dimanches autorisés par le Maire, dans la limite de trois par an.

Afin de permettre à ces commerces d'ouvrir effectivement aux dates indiquées ci-dessus, il est proposé, comme il a été fait l'année dernière, et toujours en accord avec le CDC, d'autoriser ces commerces à ouvrir sept dimanches choisis sur une liste de dix en 2027, soit :

- Le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver,
- Le premier dimanche suivant le début des soldes d'été,
- Le 14 mars,
- Le 18 avril,
- Le 5 septembre,
- Le 28 novembre,
- les 5, 12, 19 et 26 décembre 2027.

Concernant le secteur de l'automobile, et en dehors des éventuelles foires ou salons organisés en Haute-Garonne, les professionnels de l'automobile sont autorisés à n'ouvrir pas plus de 5 dimanches pour 2027 qui correspondent aux Journées Nationales des Constructeurs. Les dates de ces 5 dimanches correspondant aux dates définies au niveau national par les Constructeurs Automobiles. Le représentant du secteur de l'automobile s'engage à communiquer les dates d'ouverture dédiées au niveau national dès que possible, pour information du CDC.

Concernant le secteur de l'ameublement, et en dehors des éventuelles foires ou salons organisés en Haute-Garonne, les professionnels de l'ameublement s'engagent dans le respect de l'Arrêté Préfectoral du 31 janvier 2020 réglementant la fermeture au public des commerces de vente de meubles au détail en Haute-Garonne, de l'accord départemental de fermeture du 25 septembre 2019 et dans le cadre de notre accord annuel CDC visant à

maintenir une saine et loyale concurrence dans la profession, à n'ouvrir pas plus de 7 dimanches pour 2027 définis ci-dessous :

- Le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver,
- Le premier dimanche suivant le début des soldes d'été,
- Le 5 septembre,
- Le 28 novembre,
- Le 5 décembre,
- Le 12 décembre,
- Le 19 décembre 2027.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du travail, notamment son article L3132-26 ;

Vu l'accord sur la limitation des ouvertures des commerces de Haute-Garonne les dimanches et les jours fériés pour 2027 ;

ouï l'exposé de Mme VARLIETTE et après en avoir délibéré :

- EMET un avis favorable, pour l'année 2027, à l'ouverture :

- Pour l'ensemble des commerces de détail, les dimanches suivants : le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver, le premier dimanche suivant le début des soldes d'été, le 5 septembre, le 28 novembre, le 5 décembre, le 12 décembre, le 19 décembre 2027.

- Pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400m², seront autorisés 7 dimanches parmi les 10 dimanches suivants : Le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver, Le premier dimanche suivant le début des soldes d'été, Le 14 mars, Le 18 avril, Le 5 septembre, Le 28 novembre, les 5, 12, 19 et 26 décembre 2027.
- Pour les professionnels du secteur de l'automobile, et en dehors des éventuelles foires ou salons organisés en Haute-Garonne, seront autorisés 5 dimanches pour 2026 définis par les Journées Nationales des Constructeurs (non renseignés à ce jour). Les dates d'ouvertures dominicales pour le secteur de l'automobile seront fixées par arrêté ultérieur des Maires des communes.
- Pour les professionnels du secteur de l'ameublement, et en dehors des éventuelles foires ou salons organisés en Haute-Garonne, 7 dimanches pour 2027 : Le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver, Le premier dimanche suivant le début des soldes d'été, Le 5 septembre, Le 28 novembre, Le 5 décembre, Le 12 décembre, Le 19 décembre 2027.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

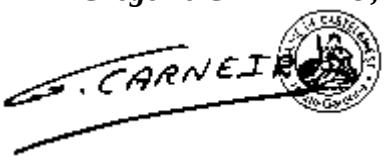
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_164-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-164

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

Résultats du vote :
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 5 (BESSIERE (x2), DARDENNE, PIETROLONGO (x2))

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_165-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-165

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 27
Absents : 6
Procurations : 6
Votants : 33

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
9 octobre 2026

Affichage en date du :
9 octobre 2026

Publication en date du :
22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Mise en place mise en place d'éclairages supplémentaires au parking des Chimères

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet préparé par le SDEHG concernant la mise en place d'un éclairage supplémentaire au parking des Chimères et de demander à l'Assemblée de s'engager sur la participation financière de la Commune et ses modalités.

Le projet est le suivant :
- Fourniture et pose de deux projecteurs équipés de lampe LED 26 W à poser contre le bâtiment de la halle.
- Fourniture et pose d'un ensemble d'éclairage composé d'un mât de 4 mètres de hauteur supportant une lanterne routière équipée d'une lampe LED 20 W.
- Raccordement sur le réseau électrique existant.

Ces éclairages publics seront respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économies d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	1 982€
Part SDEHG (50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG)	5 034€
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	5 597€
Total	**12 613€**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SINTES et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Sommaire ;

- **S'ENGAGE** à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus ;

- **DECIDE** par le biais de fonds de concours, de verser une "Subvention d'équipement- autres groupement" au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement ;

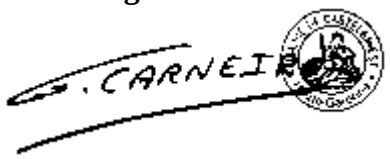
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Résultats du vote
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Grégoire CARNEIRO



Maire de Castelginest

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_166-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-166

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 27
Absents : 6
Procurations : 6
Votants : 33

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
9 octobre 2026

Affichage en date du :
9 octobre 2026

Publication en date du :
22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Déplacement des potelets piétons rue Castel Vieil

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet préparé par le SDEHG concernant le déplacement des potelets piétons rue Castel Vieil et de demander à l'Assemblée de s'engager sur la participation financière de la Commune et ses modalités.

Le projet est le suivant :
- Déplacement du potelet existant au droit de la future traversée.
- Fourniture et pose d'un potelet en face pour mettre le répétiteur piéton.
- Reprise du câblage existant.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	2 722 €
Part SDEHG	6 913 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	7 687 €
Total	17 322 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SINTES et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Sommaire ;

- **S'ENGAGE** à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus ;

- **DECIDE** par le biais de fonds de concours, de verser une "Subvention d'équipement- autres groupement" au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement ;

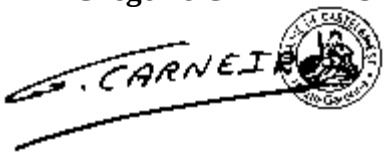
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Résultats du vote
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Grégoire CARNEIRO



Maire de Castelginest

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_167-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-167

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 27
Absents : 6
Procurations : 6
Votants : 33

Convocation du Conseil Municipal en date du : 9 octobre 2026

Affichage en date du : 9 octobre 2026

Publication en date du : 22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Programme de rénovation des lanternes routière programme LED++ : 2ème tranche

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet préparé par le SDEHG concernant la rénovation de 504 points lumineux dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « ++ ».

Ces points lumineux seront remplacés par un modèle standard d'appareil d'éclairage public routier assurant ainsi une économie d'énergie de 73%.

Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10 %. Ainsi, les coûts résultants seraient les suivants :

	Avant rénovation	Après rénovation
12 contributions annuelles aux travaux	-	18 767€/an
Factures d'électricité	29 720 € /an	7 981 €/an
Total des dépenses	29 720 € /an	26 748 €/an

Sauf aléa climatique, vandalisme, accident ou travaux sur le réseau, les dépenses de dépannage des appareils d'éclairage public rénovés dans le cadre de ce programme seront prises en charge par le SDEHG pendant 12 ans.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de rénovation proposé par le SDEHG et de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de M. SINTES et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de rénovation proposé par le SDEHG ;

- **DECIDE** de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune. Ces contributions seront imputées à l'article 65568 de la section de fonctionnement ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_168-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-168

Mairie de CASTELGINEST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 27
Absents : 6
Procurations : 6
Votants : 33

Convocation du Conseil Municipal en date du : 9 octobre 2026

Affichage en date du : 9 octobre 2026

Publication en date du : 22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Programme de rénovation des lanternes routière programme LED++ : 3ème tranche

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet préparé par le SDEHG concernant 512 points lumineux dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « ++ ».

Ces points lumineux seront remplacés par un modèle standard d'appareil d'éclairage public routier assurant ainsi une économie d'énergie de 72%.

Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10 %. Ainsi, les coûts résultants seraient les suivants :

	Avant rénovation	Après rénovation
12 contributions annuelles aux travaux	-	19 518 €/an
Factures d'électricité	31 348 € /an	8 695 €/an
Total des dépenses	31 348 € /an	28 213 €/an

Sauf aléa climatique, vandalisme, accident ou travaux sur le réseau, les dépenses de dépannage des appareils d'éclairage public rénovés dans le cadre de ce programme seront prises en charge par le SDEHG pendant 12 ans.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de rénovation proposé par le SDEHG et de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de M. SINTES et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de rénovation proposé par le SDEHG ;

- **DECIDE** de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune. Ces contributions seront imputées à l'article 65568 de la section de fonctionnement ;

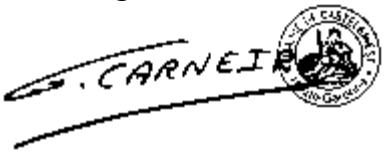
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_169-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-169

Mairie de CASTELGINEST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 27
Absents : 6
Procurations : 6
Votants : 33

Convocation du Conseil Municipal en date du : 9 octobre 2026

Affichage en date du : 9 octobre 2026

Publication en date du : 22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Déclaration d'utilité publique concernant le projet de construction de la liaison souterraine 63 000 Volts Saint Alban - Cepet

Le 24 septembre 2026, le Réseau de Transport Electrique (RTE) a déposé auprès du préfet de la Haute-Garonne une demande de déclaration d'utilité publique concernant le projet de construction de la liaison souterraine 63 000 Volts Saint Alban - Cépet.
Conformément aux articles R.323-3 et suivants du Code de l'énergie, la commune doit émettre un avis sur ce projet qui traversera Castelginest et notamment le Chemin de la Gleysette et la route de Bruguières.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de M. SINTES et après en avoir délibéré,

- **EMET** un avis favorable à la Déclaration d'utilité publique concernant le projet de construction de la liaison souterraine 63 000 Volts Saint Alban – Cepet ;

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_169-DE
Reçu le 22/10/2026

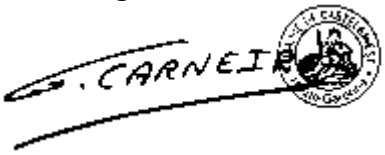
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_170-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-170

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : *33*
Présents : *27*
Absents : *6*
Procurations : *6*
Votants : *33*

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
9 octobre 2026

Affichage en date du :
9 octobre 2026

Publication en date du :
22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Commission Communale d'Accessibilité - rapport annuel 2025

Conformément à l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté au Conseil Municipal le rapport annuel de la Commission Communale d'Accessibilité retraçant la totalité de ses actions et propositions en matière d'accessibilité sur le territoire de la commune au cours de l'année 2025.

Ce rapport a été présenté par la Commission Communale d'Accessibilité le 23 juillet 2026 ainsi qu'au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme FARRÉ,

Vu le rapport annuel 2025 de la Commission communale d'accessibilité ;

et après en avoir délibéré :

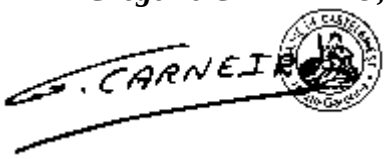
- PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2025 de la Commission Communale d'Accessibilité ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_171-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-171

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 27
Absents : 6
Procurations : 6
Votants : 33

Convocation du Conseil Municipal en date du : 9 octobre 2026

Affichage en date du : 9 octobre 2026

Publication en date du : 22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Autorisation de déposer un permis de construire

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à déposer un permis de construire pour la création de vestiaires d'une superficie de 105 m² sur le site du Complexe sportif de Nauzemarelle.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. BERTHON et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un permis de construire pour la construction d'un bâtiment en rez-de-chaussée à usage de vestiaires sportifs d'une superficie de 105 m² au 62 Rue des Graves à Castelginest **;**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_171-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-171

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

Résultats du vote
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

N° DEL.2026-172

Mairie de CASTELGINEST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 27
Absents : 6
Procurations : 6
Votants : 33

Convocation du Conseil Municipal en date du : 9 octobre 2026

Affichage en date du : 9 octobre 2026

Publication en date du : 22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Ève

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Ève
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AC n°105 située lieu-dit Saint Pierre à [redacted]

Les riverains de la parcelle cadastrée section AC n°105 ont saisi la commune d'une demande d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AC n°105 dans sa partie comprise entre leur propriété et le fossé présent sur cette parcelle. Il est proposé au Conseil Municipal de donner une suite favorable à cette demande. Par conséquent, une partie de la parcelle cadastrée section AC n°105 d'une superficie de 259 m² sera vendue au prix de 10 € /m² à [redacted]

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis n° 2025-31116-64273 en date du 10 septembre 2025 ;

Oui l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la cession une partie de la parcelle cadastrée section AC n°105 d'une superficie de 259 m² sera vendue au prix de 10 € /m² à [redacted] ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_173-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-173

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 27
Absents : 6
Procurations : 6
Votants : 33

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
9 octobre 2026

Affichage en date du :
9 octobre 2026

Publication en date du :
22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Rapport d'activité 2025 du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité 2025 du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne a été porté à la connaissance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport d'activité 2025 du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne ;

ouï l'exposé de M. SINTES et après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la présentation du rapport d'activité 2025 du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne.

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_173-DE
Reçu le 22/10/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20261017-2026_174-DE
Reçu le 22/10/2026

N° DEL.2026-174

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 27
Absents : 6
Procurations : 6
Votants : 33

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
9 octobre 2026

Affichage en date du :
9 octobre 2026

Publication en date du :
22 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, BRISACIER Valérie, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, PIETROLONGO Marie-Éve

Absents excusés ayant donné procuration :
MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à BOUVIER Vincent
CHALABI Fadi, pouvoir à LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TERRANCLE Christine, pouvoir à PIETROLONGO Marie-Éve
IGLESIAS Florent, pouvoir à BESSIÈRE Maryline,

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Présentation du rapport annuel du représentant administrateur de la commune de Castelginest au Conseil d'administration de la société publique locale réseaux d'infrastructures numériques ZEFIL (RIN ZEFIL)

En 2023, la commune de Castelginest détenait des participations au capital de la société publique locale réseaux d'infrastructures numériques ZEFIL (RIN ZEFIL). À ce titre, un représentant élu par le Conseil Municipal siège dans son Conseil d'administration et assemblée générale.
En application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce représentant administrateur doit soumettre annuellement au Conseil Municipal un rapport écrit. Ce rapport est élaboré, notamment, sur des informations contenues dans le rapport annuel de gestion de l'entreprise publique locale et présenté à l'assemblée générale annuelle qui se tient en principe dans le courant du mois de juin.

Depuis la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, l'article L.1524-5 a été modifié comme suit : « *Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance* ».

Le décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022 est venu préciser le contenu du rapport du mandataire désormais normé.

Le rapport est joint à la présente note de synthèse et fournit tous les éléments utiles à la bonne compréhension des missions, des réalisations et de la situation financière de la SPL dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur.

Après débat préalable, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce rapport.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport annuel du représentant administrateur de la commune de Castelginest au Conseil d'administration de la société publique locale réseaux d'infrastructures numériques ZEFIL (RIN ZEFIL) ;

Ouï l'exposé de M. IRSUTTI et après en avoir délibéré :

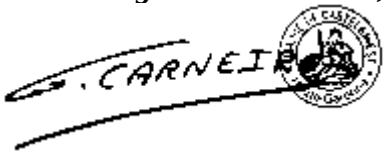
- **APPROUVE** le rapport annuel du représentant administrateur de la commune de Castelginest au Conseil d'Administration de la société publique locale réseaux d'infrastructures numériques ZEFIL (RIN ZEFIL) ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 17 octobre 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest